

Dépôt d'observations sur le Projet de PLU de Robert-Espagne et d'abrogation des plans d'alignement

Bernard CAREY <bernard.carey@wanadoo.fr>

mercredi 15 décembre 2021 à 16:11 réception

À : Mairiede

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué un certain nombre d'anomalies dans la procédure de mise à l'enquête publique du projet de PLU et d'abrogation des plans d'alignement sur la commune de Robert-Espagne, commune où je réside avec mon épouse au n°1 rue à Longchamp, domicile situé devant l'Opération d'Aménagement et de Programmation n°2.

Nous sommes donc fondés à vérifier le respect des procédures et la qualité du dossier d'enquête mis à notre disposition afin de mesurer les incidences que pourrait avoir le projet sur notre environnement.

Observations concernant le non respect de la procédure et l'information du public :

- L'Avis d'Enquête Publique est incomplet, plusieurs mentions obligatoires n'y figurent pas : intitulé de l'avis, le nom du commissaire enquêteur, les moyens d'expression du public comme l'adresse internet sur laquelle des observations pourront être déposées, la suite de la procédure après enquête publique, etc

- Le format des affiches reproduisant cet avis et la taille des caractères ne sont pas conformes.

- L'affichage de l'avis "sur les lieux prévus pour la réalisation du projet" (Art R123-11 du code de l'environnement) n'a pas été fait. Pour une bonne information du public, on s'attendrait à voir un affichage à proximité des trois Orientations d'Aménagement et de Programmation OAP, sans oublier les écarts de la commune : Pont-sur-Saulx et zone d'activité de Trois Fontaines.

- Le dossier était incomplet à la date d'ouverture de l'enquête. Il l'est encore à ce jour mercredi 15 décembre (voir ci-dessous).

Observations concernant le contenu du dossier :

- Avant même d'avoir étudié complètement le projet et ses incidences, j'ai rapidement constaté que le dossier mis en ligne était incomplet. La communauté d'agglomération y a remédié partiellement par l'adjonction des avis de la CDPENAF, de l'Etat et de la MRAe.

À ce jour, l'avis des Personnes Publiques Associées PPA : chambre d'agriculture, CCI, CMA, gestionnaires de réseaux, Orange, département de la Meuse, armée, communes et EPCI limitrophes et la réponse éventuelle de la collectivité à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale MRAe (Art R123-8 du code de l'environnement) font toujours défaut.

- Le projet d'abrogation des plans d'alignement n'est pas explicité dans le dossier. Certes, la communauté d'agglomération me fait remarquer que c'est une recommandation émise par les services de l'Etat (page 20 de l'annexe). Pour autant, rien n'est dit sur son acceptation par la commune et aucune analyse n'est faite sur les conséquences de cette abrogation en rapport avec le projet de PLU lui-même, notamment sur le règlement.

À minima, ce sujet aurait pu être traité dans une note de présentation ou dans le document (non numéroté) présent dans le dossier et intitulé "Modifications suite aux remarques des personnes publiques associées".

- Je note au passage que d'autres recommandations pourtant essentielles, comme le versement dans les annexes du plan de Zonage Assainissement (page 6 du rapport de la DDT), n'ont pas été suivies d'effets. Ce zonage est pourtant effectif depuis avril 2008 alors que la compétence était confiée au Syndicat mixte du Val de la Saulx, structure actuellement dissoute, dont j'étais à l'époque président.

- J'ajouterai une dernière remarque sur le dossier papier présent en mairie : les pièces étant déposées en désordre dans une chemise sans être listées ni numérotées, la compréhension par le public ne s'en trouve pas facilitée.

Tout ceci m'amène à penser que la collectivité ne considère l'enquête publique que comme une simple étape à franchir sans vraiment chercher à faire connaître le projet ni recueillir la participation du public. C'est pourtant le fondement même de l'enquête publique !

Pour compléter mon propos, vous trouverez ci-dessous mes échanges de mails avec la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc.

De ce constat, vous saurez émettre dans vos conclusions et avis toutes les réserves que soulève ce dossier.

Je vous adresserai début janvier 2022 mes éventuelles observations sur le projet lui-même.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bernard CAREY

0608933607